



# Comité de pilotage

## RAPPORT

09.02.2024

<b>CONVENOR</b>	Kristian Vanderwaeren (AGD&A) et Abram Op de Beeck (BASF pour la FEB)
<b>SECRÉTAIRE</b>	Bart Engels (AGD&A)
<b>PRÉSENTS</b>	Abram Op de Beeck (BASF pour la FEB), Bart Engels (AGD&A), Jan Van Wesemael (Alfaport - Voka), Jessy Van Aert (EVONIK pour ESSENSCIA), Satoko Nakayama (AGD&A), Ivan Verborgh (AGD&A), Stijn De Smet (AGD&A), Tom De Ridder (Audi pour Agoria), Dorothy Cardoen (AGD&A), Marc Wouters (TotalEnergies pour Energia), Gunther Boffel (AGD&A), Kevin Verbelen (Agoria), Kristof Vranckaert (AGD&A), Werner Rens (AGD&A), Joëlle Delvaux (AGD&A)
<b>EXCUSÉS</b>	Liesbet Fransen (AGD&A), Kristian Vanderwaeren (AGD&A), Bert Matthijs (AGD&A), Johan Van Dingenen (Nike pour Voka), Renate Simon (AGD&A), Goedele Boonen (AGD&A), Jef Hermans (Portmade pour Forward Belgium), Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Stephan Legein (AGD&A), Satoko Nakayama (AGD&A)

### Point 1 de l'ordre du jour : Réforme CDU

L'Administration générale des Douanes et Accises (AGD&A) explique brièvement le fonctionnement de la présidence. Quelques aspects cruciaux :

- Ce dossier se trouve encore en phase de première lecture. Pendant la présidence belge, l'AGD&A s'efforce de parcourir une première fois les 265 articles de la réforme du CDU. Cela signifie que la Commission européenne donne des explications aux États membres sur les différents articles. La réécriture des articles n'est pas à l'ordre du jour au cours de cette phase.
- En tant que présidente, la Belgique veille à ce que toutes les questions des États membres puissent être abordées, sans toutefois prendre ni formuler de position.

Le paquet de réformes douanières du CDU comprend trois volets :

- Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le code des douanes de l'Union et l'Autorité douanière de l'Union européenne, et abrogeant le règlement (UE) n° 952/2013 (265 articles)
- Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (CEE) n° 2658/87 en ce qui concerne l'introduction d'un traitement tarifaire simplifié pour les ventes à distance de biens et le règlement (CE) n° 1186/2009 en ce qui concerne la suppression du seuil de franchise douanière
- Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les règles de TVA applicables aux assujettis qui facilitent les ventes à distance de biens importés et la mise en œuvre du régime particulier applicable aux ventes à distance de biens importés de territoires tiers ou de pays tiers et du régime particulier pour la déclaration et le paiement de la TVA à l'importation

En ce qui concerne la révision :

La première composante est approuvée en suivant la procédure législative ordinaire, mieux connue sous le nom de codécision ; le Conseil et le Parlement européen doivent tous deux approuver la proposition.

Les textes sont actuellement examinés par le Conseil de l'UE, la proposition complète étant expliquée par la Commission le cas échéant. Les discussions de fond, stratégiques et politiques, ainsi que d'éventuelles modifications textuelles, suivent dans une deuxième phase. La Belgique espère parcourir autant que possible les articles une première fois au cours de sa présidence.

Question de Tom De Ridder : Proposition de désigner un rapporteur par État membre pour recueillir le feed-back. Est-ce exact ?

Feed-back de l'AGD&A : Le Conseil de l'UE ignore cette information.

Commentaire de l'AGD&A : TAXUD part du principe que la première lecture pourra être achevée pendant la présidence belge. Toutefois, à l'heure actuelle, seuls environ 25 % des articles ont été examinés pour la première fois. Parcourir intégralement tous les articles pourrait ne pas être possible d'ici la fin de la présidence belge.

Commentaire de l'AGD&A : TAXUD organisera une session par l'intermédiaire du TCG, afin d'expliquer la réforme CDU. À partir de là, il est possible de poursuivre le travail.

Commentaire de l'AGD&A : Les 8 et 9 avril, une réunion de la DG du groupe « Union douanière » aura lieu au sein du Conseil de l'UE. Deux orateurs invités y sont demandés. Damian Viccars, du World Shipping Council, sera invité à faire une présentation. Tom De Ridder se renseigne auprès de BusinessEurope pour savoir si elle peut également y envoyer un orateur de son côté.

Commentaire de Kevin Verbelen : Demande que les entreprises soient impliquées de manière plus stratégique dans les décisions relatives aux sanctions, par exemple.

Feed-back de l'AGD&A : L'AGD&A n'est pas toujours l'instance compétente et n'est même pas toujours informée des changements dans le cadre des sanctions. Ces dossiers sont examinés au niveau des directions de la Commission. En ce qui concerne les sanctions et la matière non fiscale en général, cette implication n'est donc pas nécessairement une évidence. Le dialogue est possible, mais devrait en principe être établi par le commerce avec les autres instances compétentes. Dans le cadre de la réforme du CDU, il existe toutefois des options, étant donné qu'elle concerne la douane (TAXUD).

## Point 2 de l'ordre du jour : MASP

Le service d'encadrement ICT progresse dans le développement d'applications. Le secteur privé indique que le déploiement des processus MASP est soumis à d'importantes contraintes de temps. Bien que le développement technique des nouveaux systèmes progresse bien en soi, les possibilités d'essai sont limitées à ce jour. L'AGD&A souligne que le lien avec Tarbel complique les progrès. Le SPF Finances met tout en œuvre pour mener cette configuration à bien dans les plus brefs délais et pour mettre ainsi les systèmes à disposition pour des tests approfondis.

L'AGD&A indique que le planning est en cours de réévaluation. Un report est possible, mais il convient d'éviter les scénarios catastrophes.

Collaboration avec CRSNP : Le jour du test sera prévu dès que possible.

Le secteur privé se penche sur une vue d'ensemble des questions prioritaires dans le cadre du déploiement du MASP.

Commentaire de Abram Op de Beeck : Comment l'Administration fait-elle face à la gestion du changement ?

Feed-back de l'AGD&A : L'Administration a identifié deux projets relatifs à la gestion du changement.

- **AES** : Report du 13 février à la mi-avril.
- **PoUS** : À partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, les opérateurs sont tenus d'utiliser le nouveau système *EU Proof of Union Status (PoUS)* pour les demandes T2L et T2LF par le biais du *EU Customs Trader Portal*.
  - o **Phase 1 (T2L/T2LF)** : À partir du 01.03.2024, les documents T2L et T2LF en format papier sont remplacés.
  - o **Phase 2 (Customs Goods Manifest - CGM)** : Prévus à partir du 01.03.2025, elle permet de demander et de contrôler les certificats de statut de l'Union pour plusieurs envois et marchandises.

Les documents T2L/T2LF existants obtenus avant le 01.03.2024 via PLDA ou via un autre système européen restent valables. Tous les opérateurs économiques doivent utiliser le *EU Customs Trader Portal* de la DG TAXUD. Aucune API n'est actuellement prévue par TAXUD. La Belgique demande, avec d'autres États membres, que TAXUD les prévoie.

Communication [AGD&A](#).

Question de Tom De Ridder : La Belgique peut-elle soutenir la demande de report et/ou veiller à ce qu'il soit encore possible de faire des demandes via PLDA ?

Feed-back de l'AGD&A : Une alternative est en cours d'élaboration. Maintenir temporairement actives les demandes via PLDA fait partie de cette alternative.

- **Révision de la procédure de masse (*bulk procedure*)** : Les membres du Comité de pilotage (secteur privé) demandent que la révision de la procédure de masse soit traitée dans un sous-groupe de travail. L'AGD&A élabore une proposition finale en s'appuyant sur les sessions d'information et le feed-back reçu. Une réunion sera organisée le 22 février par l'intermédiaire du Forum national pour discuter de cette proposition, avec une délégation de l'industrie.

Question de Jan Van Wesemael : Création d'un groupe d'experts au sein de l'Administration. Éventuellement avec une participation occasionnelle du secteur privé.

Feed-back de l'AGD&A : Lancement d'une réunion interne. Ce point sera examiné plus en détail.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Groupe consultatif du secteur privé**

L'AGD&A présente brièvement l'OMD et le Groupe consultatif du secteur privé (GCSP), une plateforme de l'OMD.

Priorité de l'OMD :

- Valeur en douane
- Codes SH
- Origine

L'accent est mis sur l'élaboration de normes internationales. Il existe en outre d'autres thèmes, tels que la transformation numérique.

Le GCSP a été créé pour informer et conseiller le Secrétaire général de l'OMD, la Commission de politique générale et les membres de l'OMD sur les questions de douane et de commerce international en partant du point de vue du secteur privé. Le groupe de travail se réunit deux fois par an.

Ce groupe compte aujourd'hui 28 membres. L'OMD est actuellement à la recherche de nouveaux membres. Les parties intéressées peuvent présenter leur candidature pour devenir membres du GCSP jusqu'au 22 mars 2024.

Vous trouverez de plus amples informations dans la présentation et sur le [site web de l'OMD](#).

### **Point 4 de l'ordre du jour : DIVERS**

- **Réforme de la politique des sanctions :**

Avis reçu du Conseil d'État. Concerne le premier volet. Dans une deuxième phase, une commission pluridisciplinaire doit être mise en place. L'Administration demande la contribution du secteur privé sur la manière de procéder pour lancer les travaux de cette commission.

- **Assemblée générale :**

L'AGD&A propose d'organiser une Assemblée générale. À cette fin, le secrétariat du Forum national planifiera une réunion préparatoire avec certains membres du Comité de pilotage. La réforme du CDU et le MASP notamment sont déjà à l'ordre du jour.

- **GT Accises :**

Abram Op De Beeck demandera les points de l'ordre du jour aux membres du GT afin de relancer les activités de ce groupe de travail.

### **Point 5 de l'ordre du jour : Points d'action**

- Réunion de préparation de l'Assemblée générale (lieu, date, ordre du jour) : Semaine du 19 février
  - o Kevin, Abram, Johan, Werner
- Réunion sur la gestion du changement : Quelles sont les attentes du secteur ?
  - o Abram, Kevin Wielemans

- Réunion sur les contentieux concernant la politique de sanctions et les prochaines étapes
  - o Renate

*Les prochaines réunions auront lieu les vendredi 26 avril 2024 (13 h), vendredi 21 juin 2024 (13 h), vendredi 4 octobre 2024 (13 h) et vendredi 6 décembre 2024 (13 h).*